Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-267801736-20261013-20261032-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/10/2026

Centre Communal d'Action Sociale
VERSAILLES

Direction du CCAS

DELIBERATION N° 2026.10.32
du Conseil d'Administration du 13 octobre 2026

Commission d'aides facultatives - Désignation de ses membres

Date de la convocation : 6 octobre 2026
Nombre d'Administrateurs : 17
Secrétaire de séance : Jean-Pierre CHEVANNIER

Le Président : M. François de MAZIERES

Sont présents :
M. François DARCHIS, Mme Isabelle KIRSCH, M. Bernard DE GONNEVILLE, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Christine CHARMEIL, Mme Muriel VAISLIC, Mme Marie-Annick COMPAGNION, Mme Anne CORMIER, Mme Nathalie DUCHENE, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. François DE MAZIERES, M. Michel RENAUT, M. Alain BERNIER, M. Jean-Pierre CHEVANNIER.

Absents excusés:
Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN.
Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Marie-Pascale BONNEFONT).

******

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 relative à la création et à la composition du Conseil l'Administration du CCAS ;

Vu l'arrêté du CCAS en date du 7 avril 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS n° 2026.04.5 du 14 avril 2026 désignant les membres de la Commission d'Aides Facultatives du CCAS ;

Vu la démission de Monsieur Geoffrey LANDRAIN, ancien Conseiller Municipal, avec prise d'effet à la date du 17 juillet 2026 ;

Monsieur le Président expose :

Par délibération du n° 2026.04.5 du 14 avril 2026, le Conseil d'Administration a désigné les membres de la Commission d'Aides facultatives du CCAS.

Cette commission a pour rôle de formuler un avis consultatif sur l'attribution des aides facultatives par le CCAS.

Ces aides sont octroyées par décision du Président ou du Vice-Président.

Le ou la Vice-Président(e) du CCAS préside cette commission qui se tient une fois par mois. Il est assisté de deux administrateurs titulaires ou, en cas d'empêchement, de leur suppléant.

Monsieur Geoffrey LANDRAIN a présenté sa démission du Conseil Municipal, avec prise d'effet au 17 juillet 2026, laissant son siège d'administrateur du Conseil d'Administration du CCAS vacant.

Ne restant aucun candidat sur aucune des listes susceptibles de pourvoir ce siège laissé vacant, le Conseil Municipal a, par délibération du 24 septembre 2026, renouvelé l'intégralité des administrateurs élus du conseil d'administration du CCAS de Versailles.

Il est précisé que l'arrêté n° 26-48 en date du 7 avril 2026 du CCAS de Versailles nommant les 8 membres désignés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal, participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune, est maintenu en vigueur.

Suite à ce renouvellement, il convient que le Conseil d'Administration procède à nouveau à la désignation des membres de la Commission d'Aides Facultatives.

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1) Désigne en tant que membres titulaires de la commission :

- Madame Sylvie PIGANEAU
- Madame Anne CORMIER

2) Désigne en tant que membres suppléants de la commission :

- Madame Christine CHARMEIL (suppléante de Madame Sylvie PIGANEAU)
- Madame Isabelle KIRSCH (suppléante de Madame Anne CORMIER)

****

Monsieur le Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration
Nombre de présents : 15
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 16 (incluant les pouvoirs)
Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 16 voix

Signé et certifié numériquement, à Versailles,
le 13/10/2026, Par Murielle JOUANNO

Pour le Président et par délégation



Murielle JOUANNO
Directrice du CCAS.